

10e séance du 13 février 1948, 9 heures.

Présidence: M. Celio.

Absent: -

Secrétaires: MM. Leimgruber et Oser.

Clôture: 12 heures.

Procès-verbal: 3.

Relations financières avec la France.

M. Petitpierre: Difficultés dans les négociations. Avons décidé d'entrer en principe dans les vues françaises. Admettre le principe d'un double change. Une entente est intervenue. Les Français ont renoncé à leurs prétentions pour les 15 mois en suspens. Grosse concession française en ce qui concerne le fonds de stabilisation des changes. Nouvelles négociations auront lieu pour accord économique.

M. Nobs: La France a intérêt à tenir compte de nos craintes. Nous devons être prudents. Avons décidé de refuser aux Français une nouvelle avance.

M. Celio: Avons pris acte de la conclusion de cet accord de principe. Ratifierons le tout après la conclusion de l'accord économique.

Certification des avoirs étrangers aux USA.

M. Petitpierre: Le gouvernement prendra des mesures désagréables pour la période consécutive au premier juin. Il faudra négocier. S'attendre à des difficultés.

Spöl.

M. Celio: J'ai écrit au consortium, avec copie pour la communes et le Petit Conseil des Grisons. Le consortium des forces hydrauliques de l'Engadine se déclare surpris et dit que les garanties requises ne sont pas légales. Le comité des dites communes engadinoises demande une audience avec participation du consortium et du petit conseil. Celui-ci veut savoir si le CF approuve ou rejette le projet du Spöl. Il craint que le barrage soit construit tout entier sur sol italien. Il demande à recevoir communications directes. Le dépt politique dit qu'un barrage sur sol suisse est plus favorable à la défense nationale; que l'Italie ne s'occupera du Val di Lei que si la Suisse participe au Spöl; que les relations amicales souffriraient d'un refus; qu'un refus serait contraire à nos intérêts, considérés du point de vue du plan Marshall. Vous avez reçu proposition du dépt des postes et des chemins de fer: aviser gouvernement italien quand désirons entamer pour parler. Charger la délégation suisse Val di Lei de s'occuper aussi du Spöl. Déclarer que le CF est disposé à accorder la concession à un requérant fournissant les garanties nécessaires; charger le dépt des postes et des chemins de fer de prendre les précautions nécessaires pour la protection du paysage. On reproche au CF de tergiverser. Notre proposition répond aux vues du CF. Elle nous lie pas encore. D'accord de modifier le chiffre 3 (le CF n'accordera la concession ... qu'à un demandeur

M. de Steiger: Liquider les chiffres 1 et 2, ensuite 3.



M. Etter: Traiter avec l'Italie pour savoir ce qu'elle veut.

M. de Steiger: D'accord, avec modification du chiffre 3 proposée par M. Celio.

M. Nobs: Idem. Même avis que le dépt politique. L'Italie aurait un intérêt technique à dériver le Spöl au sud; si elle le fait le parc souffrira encore davantage. Avons intérêt à défendre notre position de pays aval en toutes circonstances. Soyons logiques ici. Devons chercher à collaborer. Val di Lei dépend de Spöl. Pas normal d'exiger tout de suite des garanties du consortium.

M. Petitpierre: D'accord. Préciser le texte en disant: "En vue d'examiner à quelles conditions il serait possible d'utiliser en commun ..."

M. Etter: Adapter l'allemand au français.

M. Rubattel: D'accord.

Chiffres 3 et 4.

M. Celio: Pas suffisant de dire que le CF veut examiner. Les Italiens voudront savoir quelle est l'attitude de principe de CF. Les chiffres 3 et 4 contiennent beaucoup de réserves.

M. Etter: Le chiffre 3 va trop loin. Le CF s'engage ainsi trop, même avec le nouveau texte que vient de proposer M. Celio. Laisser toute liberté au CF vis-à-vis du requérant et vis-à-vis de l'Italie. Ne pas livrer un atout. Pour le chiffre 4, je propose, sous éventuellement, d'exclure l'Ova di Fuorn et de charger le CF de sauvegarder les intérêts du parc. Envisager pour nous la question d'exclure le Spöl du parc et d'exiger une compensation en nature des communes. Dire: Der Bundesrat wird nur eintreten ...

M. Nobs: D'accord pour l'Ova di Fuorn. Examiner la question de la compensation en nature. Je ne crois pas que nous livrerions nos atouts en donnant un sentiment de principe. Appui proposition Celio.

M. de Steiger: Biffer le chiffre 3 qui a un effet déclaratoire. Plutôt adopter un communiqué prudent. Il y a une série de conditions qui doivent être remplies avant l'octroi de la concession. Il y a deux groupes aux Grisons: Spöl et Oberrhein. Ne pas faire le jeu de ces groupes. Ne pas se lier par une déclaration. L'entrée en négociations avec l'Italie est un indice de notre bonne volonté. Communiquer aujourd'hui chiffres 1 et 2, publier plus tard un communiqué exprimant l'idée du chiffre 3.

M. Kobelt: Le projet est encore insuffisant. Les travaux ne commenceront pas prochainement. Se contenter de dire que le CF est disposé à examiner le problème avec l'Italie. Les chiffres 3 et 4 sont des points internes, pour la délégation.

M. Petitpierre: Etre prudents, mais ne pas donner l'impression de l'embarras. Ne rien brusquer. Si l'on supprime les chiffres 3 et 4, on laisse subsister l'équivoque, d'où nouvelles agitations. Je propose une transaction consistant à dire qu'on engage des pourparlers avec l'Italie et qu'on prendra ensuite une décision. Donc compléter les chiffres 1 et 2 en disant: si le CF, au vu du résultat des pourparlers avec l'Italie, décide d'accorder les droits d'eau pour un demandeur en concession ..., il sera tenu compte de l'intérêt du parc national.,

M. Rubattel: Rester inactif entraîne de gros risques vis-à-vis de l'Italie. L'entrée en négociation, impliquera une action subséquente et nous engage. Donc dire au chiffre 3: Le CF octroyera la conces-

cession lorsque toutes les conditions seront remplies. Pas de communiqué pour l'instant.

M. Etter: Nous soumettre un communiqué. Ne pas négliger les milieux qui défendent le Spöl. Aller voir le parc, pour montrer notre intérêt.

M. de Steiger: Parler d'un "examen plus complet". Si l'affaire du Splügen a duré, c'est parce qu'on a cru que tout pourrait se régler par des transactions. Dire: In Voraussetzung seiner Prüfung für das Spölwerk, beschliesst der Bundesrat.

M. Kobelt: Dire que le CF donnera des instructions à la délégation pour défendre des intérêts électriques et ceux du PN.

M. Celio: Je désire savoir si le CF est d'accord d'octroyer la concession si les conditions sont remplies. M. de Steiger est-il favorable? Et les autres membres, sauf M. Etter. Ils me paraissent favorables. Je constate que nous sommes en principe d'accord.

M. de Steiger: J'ai toujours été d'accord en principe, mais réservé.

M. Celio: Nous sommes donc tous d'accord pour la concession (sauf M. Etter) si les conditions sont remplies. Adopter le texte de MM. de Steiger et Kobelt. Dire comme instructions: sauvegarder les intérêts de la nature et du parc.

M. de Steiger: Nous remettre un projet d'instructions, à mettre au point.

M. Celio: Vous recevrez un nouveau texte dans le sens décidé aujourd'hui, avec les instructions à la délégation.

M. Petitpierre: Pas de communiqué avant que l'Italie ait reçu notre note. Préparer un nouveau chiffre 3 et les instructions.

Recueil des lois. Délégation de pouvoirs. (Voir procès-verbal).

Congé Mutzner (voir procès-verbal).

Nouvelle Société helvétique. (Voir procès-verbal.)

Assemblée pour le suffrage féminin. (Voir procès-verbal.)

Décisions prises sur la base de propositions écrites.

Justice et police. Kl. Anfrage Nicole.

Politique. Création d'une légation de l'Irak.

Intérieur. Commission des arts appliqués.
Medizinalprüfungen.
Stellvertreter des Direktors eidg. Bauten.
Grossrisiken der Transportversicherung.

Militaire Explosionskatastrophe Blausee-Mitholz.
Begnädigungsgesuche Vonlanthen, Meier.
Gesuch Steiner Eintritt in fremden Dienst

Economie publique. Adjunkt Veterinärwesen.

Finances & douanes. Bewertung von Wertschriften.
Mass- und Gewichtskommission.

Schweiz. Volksbank, Beteiligung.

Economie publique.

Folgen der Trockenheit; Surbthalbahn.

M. Kobelt: Est-ce une brèche au système de la retenue à observer pour les travaux de chômage? S'est-on engagé envers le canton d'Argovie pour la Surbthalbahn.

M. Rubattel: Il s'agit d'une mesure toute spéciale, de courte durée. Le crédit est disponible.

Beförderung Beyer, Wädenswil.

M. Kobelt: Dire que le CP donne des instructions à la délégation pour défendre des intérêts électifs et ceux du FN.

M. Gellio: Je désire savoir si le CP est d'accord d'octroyer la concession si les conditions sont remplies. M. de Steiger est-il favorable? Et les autres membres, sauf M. Etter. Ils ne paraissent favorables. Je constate que nous sommes en principe d'accord.

M. de Steiger: L'ai toujours été d'accord en principe, mais réservé.

M. Gellio: Nous sommes donc tous d'accord pour la concession (sauf M. Etter) si les conditions sont remplies. Adopter le texte de MM. de Steiger et Kobelt. Dire comme instructions: sauvegarder les intérêts de la nature et du pays.

M. de Steiger: Nous remettrons un projet d'instructions, à mettre au point.

M. Gellio: Vous recevrez un nouveau texte dans le sens décidé aujourd'hui, avec les instructions à la délégation.

M. Pettigrew: Pas de communiqué avant que l'Italie ait reçu notre note. Préparer un nouveau chiffre 3 et les instructions.

Receuil des lois. Délégation de pouvoirs. (Voir procès-verbal).

Gongé Mutner (voir procès-verbal).

Nouvelle Société helvétique. (Voir procès-verbal).

Assemblée pour le suffrage féminin. (Voir procès-verbal).

Décisions prises sur la base de propositions écrites.

- Justice et police. M. Antrage Nicole.
- Politique. Création d'une légation de l'Irak.
- Intérieur. Commission des arts appliqués.
- Explosionskatastrophe Birmsee-Mitholz.
- Stellvertreter des Direktors eidg. Barten.
- Grossräumigen der Transportversicherung.
- Medizinprüfungen.
- Militaire. Begnadigungsgesuche Vornanthen, Meier.
- Explosionskatastrophe Birmsee-Mitholz.
- Gesuch Steiner Eintritt in fremden Dienst.
- Economie publique. Adjunkt Veterinärwesen.
- Finances & douanes. Bewertung von Wertschriften.
- Mess- und Gewichtskommission.